
PROJET DE RÈGLEMENT NO RV21-5391

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO intitulé « Règlement de modification d'un règlement d'urbanisme » et modifiant le règlement de zonage no 4300.

AVIS PUBLIC est donné, par les présentes:

- **QUE** lors d'une séance tenue le 22 novembre 2021, le conseil de la Ville de Drummondville a adopté, par résolution, le projet de règlement no RV21-5391;
- **QU'**étant donné les circonstances actuelles et en respect des consignes du Directeur de la santé publique pour la distanciation sociale, la Ville de Drummondville remplace son habituelle assemblée publique de consultation par une période de consultation écrite de quinze (15) jours qui s'échelonna jusqu'au **vendredi 10 décembre 2021 à 16h30**;

QUE, de ce fait, tout citoyen ou organisme souhaitant obtenir des précisions et des explications en lien avec le projet de règlement et les conséquences de son adoption peut le faire en communiquant avec le Service de l'urbanisme;

QUE tout citoyen ou organisme souhaitant formuler un commentaire à l'égard de ce projet de règlement est tenu de le faire en communiquant avec le Service de l'urbanisme;

- **QUE** ce projet de règlement a pour objet d'amender le règlement de zonage no 4300 dans le but :
 - d'apporter des ajustements au plan de zonage, aux grilles des usages et des normes et au texte, notamment à l'égard de l'affichage à des fins artistiques émanant de l'autorité municipale, de l'uniformisation des normes d'insonorisation pour certains secteurs, de l'augmentation du pourcentage maximal de certains types de revêtements extérieurs pour les bâtiments résidentiels, d'autoriser le polycarbonate pour les serres domestiques, de remplacer l'exigence d'aménagement d'un talus par une exigence d'aménagement d'un écran opaque et d'abroger l'exigence de remplacement des arbres abattus pour les secteurs visés par des normes de conservation du couvert forestier.
- **QUE** la zone visée par le présent projet de règlement est délimitée telle que montrée au plan ci-dessous faisant partie intégrante du présent avis;
- **QUE** toutes les dispositions de ce projet de règlement **ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire**.

En ce sens, la Ville de Drummondville recevra les commentaires des citoyens selon la formule ci-haut indiquée en lieu et place de l'assemblée publique et de la procédure d'approbation référendaire habituellement prévues à cette fin.

Que l'ensemble des commentaires reçus de la part de citoyens et d'organismes seront transmis au conseil avant qu'il ne prenne une décision à l'égard du projet de règlement à adopter.

Le projet de règlement no RV21-5391 est disponible pour consultation en soumettant une requête en ce sens.

PROJET DE RÈGLEMENT NO RV21-5391

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

Page 2 de 2

Coordonnées :

Numéro de téléphone : 819 478-6571

Adresse postale : 415, rue Lindsay, C.P. 398 Drummondville, Qc

Adresse courriel : accueil-permis@drummondville.ca

| |
|--|
| <p>Le règlement concerné aura pour conséquence, notamment, d'apporter des ajustements au plan de zonage, aux grilles des usages et des normes et au texte</p> |
|--|

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 26 novembre 2021.

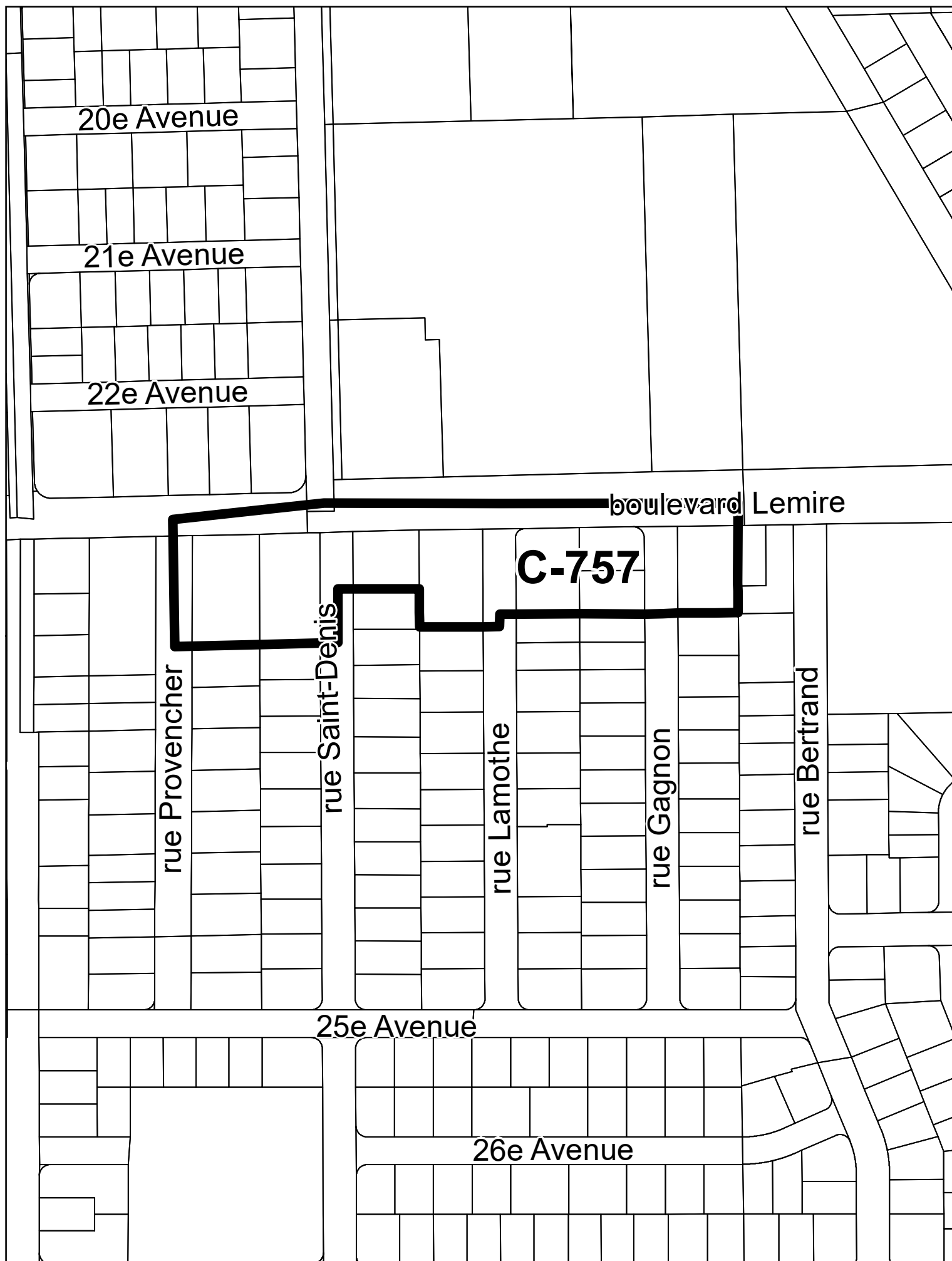
Me Mélanie Ouellet

GREFFIÈRE

PUBLICATION DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT

PROJET DE RÈGLEMENT No. RV21-5391

ZONE VISÉE PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT



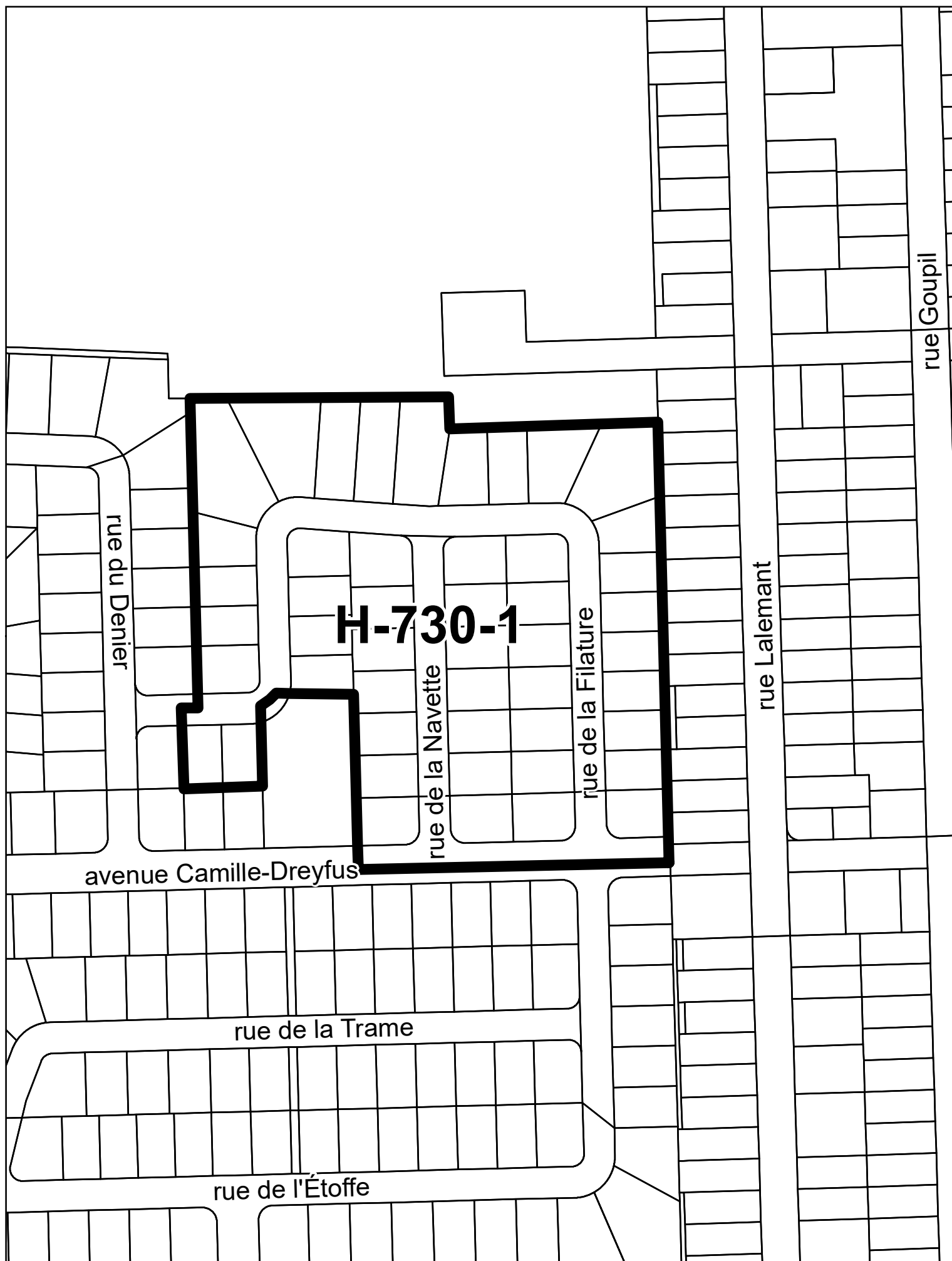
ZONE VISÉE



ZONE EXCLUE

PROJET DE RÈGLEMENT No. **RV21-5391**

ZONE VISÉE PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT



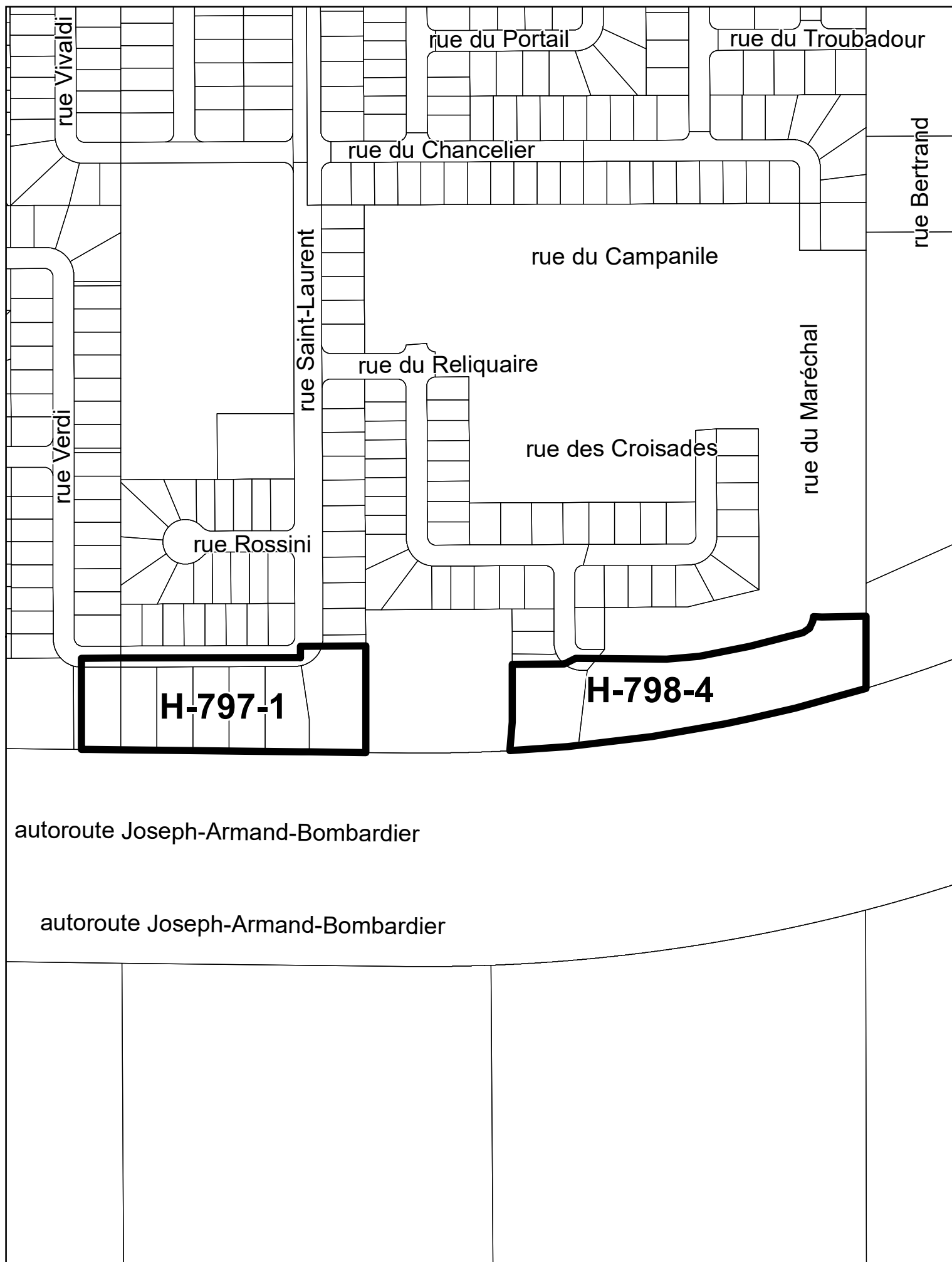
ZONE VISÉE





ZONE EXCLUE

PROJET DE RÈGLEMENT No. **RV21-5391**

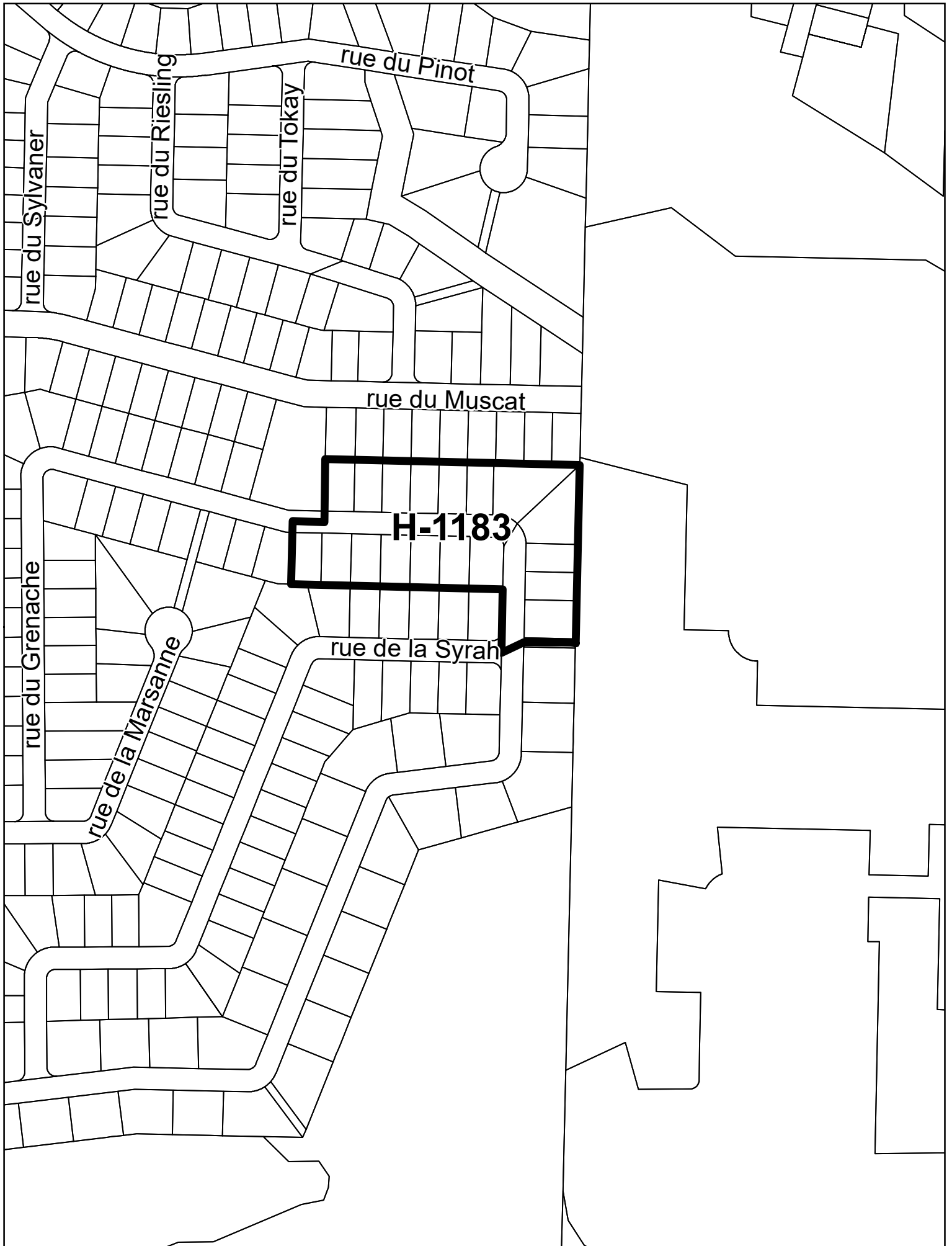
ZONES VISÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT



-  ZONE VISÉE
-  ZONE EXCLUE

PROJET DE RÈGLEMENT No. **RV21-5391**

ZONE VISÉE PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT



ZONE VISÉE



ZONE EXCLUE